



# Comités de quartiers

Centre Ville

ÉCHIROLLES  
CONCERTE  
SON AVENIR

Mars 2010

## Compte rendu

La Ville a mis en place les comités de quartiers en 2002. Ils constituent un maillon important du processus de concertation. Ces instances permettent aux habitants de dialoguer avec les élus, les associations, les professionnels et les techniciens de la Ville, et de débattre des projets de la commune.

**Le comité de quartiers du secteur Centre-ville a réuni une centaine d'habitants, des élus et des techniciens de la Ville.**

Suite au bilan réalisé en mars et au travail du comité de suivi des comités de quartiers, composé d'habitants des différents secteurs de la ville, des nouveautés ont été apportées dans l'organisation de ces rencontres : un espace documentation a été mis en place autour d'un apéritif afin que les habitants aient davantage d'informations en amont. Le comité de suivi a également largement participé à la composition des ordres du jour. Enfin, les comptes rendus ont été mis en ligne sur le site Internet de la Ville afin d'être consultables par tous.

**Ce comité de quartiers avait pour ordre du jour :**

- 1) Les opérations Centre-ville, les déplacements, le stationnement, le développement durable, la sécurité, le marché, l'installation d'activités
- 2) Les commerces
- 3) La Maison des associations et Centre du graphisme

### 1) Le point sur l'opération Centre-ville

La séance a permis de faire le point sur l'avancement des projets :

- Des livraisons de logements sont prévues cette année sur le secteur du square des Cèdres
- La construction de logements étudiants, en lien avec l'extension de l'Institut de la communication et des médias (ICM)
- La programmation de 78 logements pour jeunes travailleurs, seuls ou en couple, sur le site de l'Institut de formation des travailleurs sociaux (IFTS), qui sera également rénové
- Le projet de construction d'un hôtel de 80 chambres et d'un immeuble de 59 logements — 44 en accession à la propriété, 15 en locatif —, sur l'entrée "Tête nord" de la ville, dans le prolongement du siège de la SDH
- Le projet d'implantation d'un hôtel et d'un centre d'affaires le long de l'avenue des FTPF et sur les terrains situés entre le futur parc Croix de Vérines et la rocade Sud
- La programmation du parc Croix de Vérines qui est fixée dans le cadre de ce mandat municipal

#### > Les déplacements

Le centre-ville s'est construit en même temps que le prolongement de la ligne de tram A. L'idée d'un quartier où les déplacements en transports en commun sont favorisés occupe donc une place centrale dans le projet. Les modes de déplacements doux sont ainsi privilégiés, avec un travail d'amélioration de l'ensemble du maillage cyclable existant. Des lignes de bus et la gare (depuis 2004) complètent le réseau.



Concernant les déplacements en voiture, le quartier est bordé par la rocade Sud et traversé par des voies principales et secondaires (dessertes internes au quartier). Les autres voiries sont des zones 30. Il apparaît nécessaire de sensibiliser les usagers aux principes de fonctionnement de ces zones à travers une campagne d'information. Cette question peut par ailleurs être mise à l'ordre du jour des ateliers thématiques du Forum 21.

#### **> Le stationnement**

Deux types de stationnement cohabitent au centre-ville : un stationnement résidentiel et un stationnement lié aux activités.

L'un des objectifs assignés aux promoteurs lors de la construction du centre-ville était de positionner des jardins dans les cours intérieures des bâtiments, et de situer le stationnement dans l'organisation générale du secteur. Il y a donc mutualisation des stationnements résidentiels avec ceux des commerces. La volonté était d'atteindre le chiffre de 1,6 à 1,8 place par logement.

On dénombre près de 3 000 places de stationnement : 402 situés à proximité du cinéma, 178 en surface et 250 en sous-sol à proximité de la clinique des Cèdres, 145 à proximité de La Rampe, 293 à proximité de la piscine, 130 à proximité de la mairie, 59 à proximité de la SDH, 127 à proximité du lycée Marie-Curie, 88 sur l'avenue du 8 Mai 1945.

La zone autour de la clinique des Cèdres pose problème. Le parking payant situé en sous-sol est peu utilisé par les salariés de la clinique qui ne souhaitent pas payer pour stationner (60 euros à l'année). Des rencontres ont eu lieu avec le directeur de la clinique. La Ville avait imposé ces places en sous-sol, mais ne peut obliger le personnel à s'en servir. La Ville a, quant à elle, fait le choix de ne pas rendre le stationnement extérieur payant, mais également de ne pas encourager le recours à la voiture pour se déplacer au centre-ville.

En ce qui concerne l'hôtel de ville, un Plan de déplacements d'entreprise (PDE) a été mis en place, facilitant financièrement l'accès aux transports en commun pour les agents.

#### **> Le développement durable**

Les habitants ont posé des questions liées à la stratégie de la Ville en matière de développement durable dans le centre-ville : densité, imperméabilisation des sols... Il est rappelé que le développement durable est au cœur du projet.

L'imperméabilité des sols a ainsi été réduite en positionnant à l'intérieur des îlots des espaces non construits, ce qui permet de réintégrer les eaux pluviales dans la nappe. Concernant la densité, on pourrait la réduire en construisant des bâtiments plus haut. Or, le projet urbain se construit en conjuguant différentes formes urbaines. La Ville a également fait le choix de construire du logement pour répondre à une attente forte et à un besoin important de la part de la population. A l'époque, le souhait des Echirollois était en effet de développer un véritable centre-ville, de ne pas être une ville "dortoir".

Pour rappel, les réflexions en matière d'aménagement urbain sont en partie alimentées par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), outil de planification au niveau de la région urbaine qui met en cohérence les différents Plan locaux d'urbanisme (PLU). Son positionnement concernant Échirolles est de continuer de faire de la ville un centre du sud de l'agglomération.

#### **> La sécurité**

En matière de sécurité routière, certains habitants pointent un virage dangereux à hauteur de la rue d'Estienne-d'Orves, notamment lorsque l'on sort de sa place de stationnement.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, des agressions et cambriolages sont recensés. La Ville a fait le choix de doubler ses effectifs de police municipale : 13 agents travaillent 7 jours sur 7, de 7h à 23h, avec une astreinte téléphonique 24h/24h (tél : 04 76 40 16 40). La police municipale intervient dans le cadre des pouvoirs de police du maire et agit pour garantir la sécurité des personnes et des biens. Les policiers municipaux font à ce titre un travail de proximité (notamment des enquêtes d'environnement), qui leur permet d'aller au plus près des habitants et de répondre à leurs





demandes. Ils effectuent des démarches pour rassurer les commerçants, dissuader d'éventuels délits. La police nationale est essentielle car ses missions sont complémentaires. A ce titre, la Ville a réitéré sa demande d'installation d'un commissariat de plein exercice par le biais de courriers au ministre de l'Intérieur et au préfet. La réponse de la préfecture est à ce jour négative, mais la Ville persévérera. La question des moyens est centrale. En effet, les effectifs déployés à ce jour par l'État ne sont pas à la hauteur des besoins, compte tenu du développement de la ville.

De plus, le Groupe local de traitement de la délinquance (GTLD) qui rassemble, à l'initiative de la Ville, les acteurs agissant dans ce domaine, se réunit tous les mois. Il vise à observer les différentes situations pour organiser les réponses en matière de police, comme en matière de justice. Une action de prévention forte est également menée par la Ville.

## **2) Les commerces**

La volonté de la Ville est d'avoir une offre importante, des implantations pérennes et un centre-ville attractif. Offrir des espaces commerciaux est depuis le départ au cœur du projet. L'objectif était d'avoir des rez-de-chaussée commerciaux vivants, une implantation diversifiée qui ne concurrence pas les petits centres commerciaux des rues Gabriel-Didier et Paul-Hérault. 216 activités représentant 2 306 emplois sont répertoriées sur le centre-ville, soit 96 000 m<sup>2</sup> d'activités. Trois pôles sont particulièrement dynamiques : un pôle santé, activités médicales et paramédicales (56% des activités sur le secteur), un pôle restauration et un pôle loisirs, culture et sports. La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ne pensait pas un tel développement commercial possible. Aujourd'hui, c'est au-delà de ce qui avait été imaginé. Certains habitants indiquent cependant que des petits commerces alimentaires (boucherie, fruits et légumes...) manquent. Il convient de noter qu'il est difficile pour ce type de commerce de faire face à la concurrence de Grand'Place et Comboire.

### **> Le marché**

Un marché se tient chaque jeudi matin sur le parking du cinéma. Il résulte du transfert du marché du Vieux Village, souhaité par les commerçants, pour cause de baisse de sa fréquentation. Le même jour a été conservé pour que ce nouveau marché attire les habitants du quartier, tout en restant peu éloigné pour les habitants du Vieux Village qui peuvent continuer à venir faire leurs courses. Une vingtaine de commerçants non sédentaires occupent les emplacements, avec une dominante pour le secteur alimentaire.

La Ville a investi 200 000 euros pour le déplacement du marché. En 2010, il est prévu d'essayer de profiter du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour mener une réflexion sur la mise en place d'un marché à la provençale l'après-midi. Une journée d'animation a été organisée sur le marché le 24 décembre.

Les habitants se questionnent sur les horaires d'ouverture du marché et la possibilité qu'ils restent plus longtemps à midi. Or, le parking doit être libéré à 13h pour le stationnement du cinéma, et il faut deux heures à un marchand de fruits et légumes pour remballer. Les non-alimentaires ont quant à eux souvent d'autres activités l'après-midi.

### **> L'installation d'activités**

Quelques grands principes cadrent l'intervention de la Ville. Il s'agit de la liberté du commerce et de l'industrie, de l'égalité de traitement des administrés, de la non intervention de l'administration dans des transactions privées, et de la loi de l'offre et de la demande. De plus les Comités d'agrément sont illégaux.

La Ville dispose donc de peu de leviers, mais met en place certaines actions. En 2005, une étude sur "la stratégie d'implantation commerciale", commandée par la Ville à la CCI, a été menée. Le service économie sensibilise les futurs commerçants et les incite à contacter l'Accompagnement à la création d'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle (ACEISP) pour un meilleur accompagnement





à la création, une participation aux journées de la création d'entreprise de la CCI... Par ailleurs, la Ville donne ou non son accord pour l'installation d'une terrasse sur le domaine public, dans la limite du règlement, en fonction de la configuration des lieux et de la possibilité de moduler les horaires de fonctionnement de ces terrasses, en cas de nuisances pour les logements situés à proximité. Enfin, des courriers ont été envoyés à quelques grandes enseignes (FNAC, Cultura, Forum...) pour essayer d'attirer un commerce à vocation culturelle de type librairie.

### **3) Présentation de la Maison des associations et du Centre du graphisme**

Le projet de réaffectation des locaux de l'ancienne mairie comporte deux axes : la création d'une Maison des associations dans une aile du bâtiment, l'installation du Centre du graphisme et de la communication visuelle dans l'autre à moyen terme. Les travaux de la Maison des associations ont commencé en mai pour une livraison en décembre 2009 et une inauguration prévue durant le premier trimestre 2010.

Il s'agit d'héberger des associations et de développer une école citoyenne (des temps de formation au long de l'année ouverts à toutes et tous). Le projet prévoit une salle de réunion d'environ 60 m<sup>2</sup>, une salle de documentation, une dizaine de bureaux mutualisés et un bureau d'accueil. Un bureau est destiné à être partagé par des associations qui souhaitent simplement faire quelques permanences. Ces aménagements permettront de proposer de véritables services aux associations : accès Internet, documentation, matériel, information, manifestations, formation... D'autres associations pourront avoir une domiciliation postale à la Maison des associations.

Le fonctionnement du site implique fortement la vie associative par l'intermédiaire d'un groupe d'appui composé d'une vingtaine d'associations et du service égalité et démocratie locale. Il se réunit depuis plusieurs mois (notamment en travaillant sur le règlement intérieur, l'organisation des Rencontres de la vie associative et l'école citoyenne) et poursuivra son activité après l'ouverture de la Maison des associations afin de travailler sur le fonctionnement du lieu et le projet d'école citoyenne.

Une question autour de l'augmentation du prix des énergies, et donc des factures de chauffage au cours de cet hiver rigoureux, a également été posée en fin de séance. La Ville reste vigilante sur ces questions et travaille avec la CCIAG sur la tarification. Le passage de la TVA à 5,5% constitue déjà une avancée.